

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement



CESA

Centre d'Enseignement Supérieur Aérien
www.cesa.air.defense.gouv.fr



Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Général de brigade aérienne Michel De Lisi
Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien

Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. Les Carnets du Temps

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les Fiches du CESA

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les Cahiers du CESA

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. Le Bulletin de documentation

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. Penser les ailes françaises

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

**Division publication
de l'enseignement supérieur
aérien (DPESA)**

1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Gba Michel de Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Lt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :

Asp Grégory Vatin
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgt Cassandre Davaic

**Informatique éditoriale
et fabrication :**

M. Philippe Bucher
Avt Stéphanie Moulinou
M^{lle} Cindy Meyer

Crédits photographiques :

Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Correspondance :

CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :

Atelier de photographie et de
reproduction de l'armée de l'air
(APRAA)

26, boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :

Lt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

**Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.**

**TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS**

ISSN 1769-4752

Histoire de l'aéronautique militaire

L'armée de l'air face aux grands défis

des années 1950..... 4

Stratégie

Douhet, théoricien du bombardement stratégique..... 6

Histoire

Jeanne d'Arc, un mythe fondateur 8

Relations internationales

Les opérations de maintien de la paix 10

Géopolitique

Les fondamentaux géopolitiques de la Russie 12

Droit et institutions

La concurrence 14

Économie

Évolution des intermédiaires financiers 16

Philosophie

Bergson : le temps 18

Pensée politique

Le communisme 20

Sciences

L'ADN 22

La bibliothèque essentielle

William Shakespeare, *Henri V* 24

Économie

L'intelligence économique 26

Au fil de la plume 28

L'armée de l'air face aux grands défis des années 1950

Pendant la seconde moitié des années 1940 et tout au long des années 1950, l'armée de l'air est confrontée à une situation singulière et complexe, qui l'amène à gérer simultanément des missions dont certaines sont susceptibles de mettre en péril ses grands équilibres et de contrarier les orientations fondamentales de sa politique générale. Entre l'OTAN, la guerre d'Indochine, l'Algérie et la marche vers le nucléaire, les aviateurs doivent apprendre à répondre aux demandes formulées par les autorités politiques sans sacrifier l'essentiel.

L'impact des conflits coloniaux

Pour une armée de l'air engagée dans un processus de modernisation (acquisition d'avions à réaction et de radars), lié à l'engagement français en faveur de la *Western Union* (1948) d'abord, de l'OTAN (1949-1950) ensuite, les conflits coloniaux, qu'il s'agisse de l'Indochine ou de l'Algérie, pèsent d'un poids redoutable.

En Extrême-Orient, les forces aériennes françaises alignent, en 1954, à peine 7,5% de leurs effectifs, soit moins de 10 000 hommes, alors que l'armée de terre y emploie 33% de ses moyens humains. L'effort des premières n'en est pas moins considérable : près de 30% du personnel de carrière ou sous contrat de l'armée de l'air se bat en effet en Asie du Sud-Est, soit près de 40% de ses pilotes de chasse, et 45% de ses équipages de transport. Même si les autorités politiques donnent la priorité à l'organisation militaire du pacte Atlantique au moment de Diên Biên Phú, l'aviation consent des sacrifices de première grandeur au profit de l'Indochine, sacrifices d'autant plus importants que l'envoi d'unités aériennes sur ce théâtre d'opérations, de par les prélèvements qu'il entraîne, désorganise fortement les escadres qui sont mises à contribution.

Les effets de la guerre d'Algérie sont encore plus manifestes. Dès le milieu de 1956, le Gouvernement décide d'accroître l'effort en faveur de la lutte en Afrique du Nord ; à l'été 1957, la priorité absolue revient à cette dernière.

Les chiffres de 1958 traduisent parfaitement cette évolution. Sur les 135 000 hommes qui constituent alors les effectifs de l'armée de l'air, 50 000 (40 %) combattent directement en Algérie, 17 000 (12 %) assurent le soutien des opérations depuis la métropole et 6 000 (6,5 %) sont à l'instruction en France même en vue de leur envoi sur l'autre rive de la Méditerranée. Au moins 600 avions et 100 hélicoptères sont basés en territoire algérien, soit 20 % des moyens.

Pour mieux gérer une situation qui devient chaque jour plus complexe et réclame un véritable travail d'équilibriste, les aviateurs imaginent le système du parrainage, grâce auquel les escadres basées en Europe délèguent, par roulement, leur personnel navigant à des escadrilles d'aviation légère déployées en territoire algérien. L'intérêt d'un tel processus est d'autant plus grand qu'il permet d'employer dans les opérations dites « *de maintien de l'ordre* » du personnel formé essentiellement aux États-Unis, dans le cadre de l'OTAN. Des États-Unis qui, il ne faut pas l'oublier, sont hostiles à la guerre menée par la France en Afrique du Nord.

Suez et le nucléaire

L'effort demandé aux forces aériennes est tel qu'il entraîne une véritable crise, sur fond de quatrième République finissante, au cours des premiers mois de 1958. Cette crise entraîne le départ du général Bailly, chef d'état-major aérien, et la dissolution de 7 des 38 escadrons affectés au 1^{er} CATac (corps aérien tactique), qui sert dans les forces de l'OTAN, et à la défense aérienne, sous la souveraineté française, de façon à pouvoir assurer, grâce aux moyens dégagés, les tâches opérationnelles sur l'autre rive de la Méditerranée.

Malgré la pression qu'exerce sur elle la guerre d'Algérie, l'armée de l'air est en mesure de bâtir, en quelques mois seulement, un corps expéditionnaire constitué de plus d'une centaine d'avions de chasse, de reconnaissance et de transport en vue de son engagement dans l'expédition de Suez (1956). Par ailleurs, alors même que l'effort s'oriente de plus en plus vers le théâtre algérien, l'état-major aérien entreprend, à l'été de cette même année, le lancement du vecteur nucléaire piloté *Mirage IV*, qui engage l'avenir des forces aériennes françaises pour les décennies à venir.

Douhet, théoricien du bombardement stratégique

Le général italien Giulio Douhet reste aujourd'hui encore, et à juste titre, le plus connu des théoriciens du bombardement stratégique. En effet, si l'idée d'agir directement sur le moral de l'ennemi et sa capacité à faire la guerre est ancienne (c'est précisément cette idée qui est à la base du blocus naval), Douhet fut le premier, dès 1910, à pressentir que seul l'avion pouvait en permettre la réalisation effective.

Il développa ensuite cette idée en 1921 et en 1927 dans les deux éditions successives de son œuvre maîtresse, *Il dominio dell'aria* (la maîtrise de l'air) et lui donna alors un tour théorique.

Le raisonnement douhétien



DR

À la base du système douhétien se trouve certainement un élément d'ordre psychologique lié aux hécatombes subies par les combattants de la première guerre mondiale (expliquées par la supériorité de la défense sur l'attaque dans la guerre terrestre) contrastant avec un « arrière » relativement préservé. À l'abri des lignes de front, l'arrière permettait ainsi la continuation de la guerre à travers la mobilisation de l'économie tout entière dans un contexte de guerre totale. Ainsi, pour Douhet, qui prend cet exemple historique, c'est précisément l'effondrement intérieur de l'Allemagne, la rupture de sa résistance morale, qui explique sa défaite en 1918, et non l'issue des opérations militaires.

L'idée de Douhet de frapper directement l'arrière grâce à l'aviation de bombardement en tentant de détruire les « centres vitaux » de l'adversaire (les voies de communication, les ports, les arsenaux, les usines et les villes) s'inscrit ici dans une optique clausewitzienne⁽¹⁾, où la guerre est une lutte entre deux volontés. Douhet considère en particulier que le bombardement des villes de l'ennemi permet de briser la résistance morale de l'arrière et de susciter des mouvements populaires qui, à terme, contraignent le gouvernement adverse à demander la paix.

Le bombardement stratégique sert, pour le général italien, à éviter les affrontements terrestres, force contre force, de la première guerre mondiale en s'attaquant à un objectif à la fois plus fragile et moins défendu. Il escompte que les pertes subies soient finalement inférieures et même que la simple menace de recourir au bombardement puisse suffire à vaincre la résistance de l'ennemi par son effet dissuasif. On a pu parler à cet égard d'« humanisme de la terreur ».

La mise en œuvre du bombardement stratégique

C'est essentiellement la puissance des armements utilisés et la célérité de leur mise en œuvre contre les centres vitaux qui garantiront l'issue rapide du conflit. Pour Douhet, le choix des méthodes employées est conditionné par l'obligation de détruire totalement l'objectif en une seule attaque afin de limiter les risques encourus. Il préconise ainsi l'emploi simultané de trois types de bombes dont les effets cumulatifs garantiront le résultat recherché : « *Pour détruire les objectifs, trois types de bombes sont nécessaires – explosives, incendiaires et aux gaz toxiques – dans la proportion requise par la situation. Les explosifs démoliront l'objectif, les incendiaires y mettront le feu et les bombes aux gaz toxiques empêcheront les pompiers d'éteindre ces feux* ». Si les deux premiers types de bombes furent largement employés lors du second conflit mondial, les bombes au gaz par contre ont été remplacées, par les Alliés notamment, par des bombes à retardement qui ont eu le même résultat.

Douhet aujourd'hui

On aurait tort, comme on le fait souvent, de réduire une pensée aussi complexe que celle du général Douhet à la question du bombardement des villes, qui n'en est qu'une application particulière. Douhet identifie en effet en tant que centres vitaux d'un pays cinq systèmes d'objectifs fondamentaux : l'industrie, les transports et les nœuds de communication, les infrastructures, les bâtiments gouvernementaux et la volonté du peuple. Dans une note de 1916, Douhet faisait déjà référence aux : « *nœuds ferroviaires, arsenaux, ports, entrepôts, usines, centres industriels, banques, ministères, etc.* ». Le rapprochement avec la théorie des cinq cercles proposée dans les années 1990 par le colonel John Warden de l'*US Air Force* est à cet égard frappant, même si les systèmes d'objectifs ne se recoupent pas exactement. Les conflits du Golfe et du Kosovo ont ainsi montré que la réflexion douhétienne gardait toute son actualité.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 30, Clausewitz et la philosophie de la stratégie, septembre 2006.

Jeanne d'Arc, un mythe fondateur

Jeanne d'Arc a largement influencé le déroulement de la fin de la guerre de Cent Ans. Cette femme « chef de guerre » a permis en particulier au roi Charles VII de retrouver sa couronne et d'infliger plusieurs défaites aux Anglais. Cependant, l'histoire de Jeanne d'Arc est tout aussi remarquable après sa mort : au début du XX^e siècle, la restauratrice de la monarchie française est devenue quasiment un culte pour les royalistes, les républicains, les catholiques et les laïcs. En raison des passions nationalistes qui précèdent la première guerre mondiale, Jeanne est béatifiée en 1909, puis canonisée en 1920 et déclarée patronne de la France.

Le contexte : la fin de la guerre de Cent Ans

La série de conflits qui opposent la France à l'Angleterre depuis 1337 trouve son origine dans la revendication de la couronne de France par le roi d'Angleterre Édouard III au nom de sa mère Isabelle, fille du roi de France Philippe le Bel, après la mort des trois fils de ce dernier (un épisode de l'histoire de France raconté par Maurice Druon dans *les Rois maudits*). Cependant, au-delà du conflit entre Français et Anglais, la guerre de Cent Ans est aussi une terrible guerre civile qui éclate entre deux partis, les Armagnacs et les Bourguignons – ceux-ci concluant une alliance avec les Anglais – après les assassinats de Louis d'Orléans et de Jean sans Peur.

Au début du XV^e siècle, lorsque, sous l'influence de son épouse Isabeau de Bavière, Charles VI signe le traité de Troyes, il déshérite son propre fils, le dauphin Charles, futur Charles VII, et reconnaît Henri V d'Angleterre comme régent du royaume de France. Après le décès de ce dernier, Henri VI est proclamé roi de France malgré l'annulation du traité. Au cours de cette période troublée, une jeune « *filles aux cheveux coupés en rond comme un garçon* » (cf. bibliographie) originaire de Domrémy, dite *Jeanne la Pucelle*, réhabilite le roi de France légitime et contribue « *à bouter les Anglais hors de toute France* ».

Une femme chef de guerre

À 13 ans⁽¹⁾, Jeanne entend pour la première fois les voix de sainte Catherine, sainte Marguerite et saint Michel qui lui disent de chasser les Anglais de France et d'aider le dauphin à se faire sacrer roi. En 1429, elle persuade le capitaine de Vaucouleurs de l'escorter jusqu'à Chinon, où réside alors le dauphin. Celui-ci hésite d'abord devant le discours de la jeune fille, mais il lui donne finalement

une armée avec laquelle la *Pucelle* libère, le 8 mai 1429, la ville d'Orléans assiégée depuis sept mois. Cette victoire marque un tournant dans la guerre de Cent Ans. Jeanne remporte ensuite plusieurs victoires ouvrant la route de Reims où Charles VII est sacré roi de France le 17 juillet 1429. L'épopée johannique se poursuit. L'objectif est désormais Paris, mais Jeanne échoue face aux garnisons parisiennes pro-anglaises. Alors qu'elle tente de libérer Compiègne, Jeanne est capturée le 23 mai 1430, puis vendue aux Anglais par Jean du Luxembourg sur ordre de l'Université de Paris. En décembre 1430, elle est traduite à Rouen devant le tribunal de l'Inquisition présidé par Pierre Cauchon, évêque de Beauvais.

Du bûcher de Rouen à la canonisation

Comme Charles VII a été officiellement sacré roi de France, Henri VI est de fait devenu illégitime – même s'il est soutenu par les Bourguignons et l'Université de Paris. Aussi, l'Inquisition ne dispose-t-elle d'aucun chef d'accusation politique contre Jeanne qui est donc « *souçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant l'hérésie* ». Au cours d'un procès à rebondissements, Jeanne « renie ses voix » en signant une prétendue abjuration⁽²⁾, mais lorsqu'elle « *reprend l'habit d'homme* », Cauchon s'empresse de la déclarer hérétique relapse et la condamne à être brûlée, le 30 mai 1431, sur la place du Vieux-Marché à Rouen.

En 1450, le roi Charles VII – qui a été relativement « silencieux » lors du procès et de la condamnation de la *Pucelle* dix-neuf ans plus tôt – demande l'ouverture d'un procès en nullité dont le verdict en 1456 – « *dans une France retrouvée et apaisée* » – réhabilite cette « *bonne et sainte personne* » qui a largement contribué à lui rendre sa couronne.

Entre les XV^e et XIX^e siècles, la *Pucelle d'Orléans* suscite tantôt indifférence ou mépris, tantôt ferveur et exaltation. Elle intrigue nombre d'écrivains, politiciens et religieux. Après la guerre de 1870, Jeanne incarne le patriotisme moderne et devient un mythe populaire. Une fête nationale en l'honneur de « la patronne de la France » est célébrée le dimanche suivant le 8 mai et l'église de la place du Vieux-Marché à Rouen porte le nom de la sainte.

1. Jeanne d'Arc serait née le 6 janvier 1412, jour de l'Épiphanie.

2. Jeanne d'Arc savait écrire son nom et a signé, le sourire aux lèvres, le cédula d'une croix entourée, code qu'elle utilisait pour signifier que ses ordres ne devaient pas être exécutés.

Bibliographie

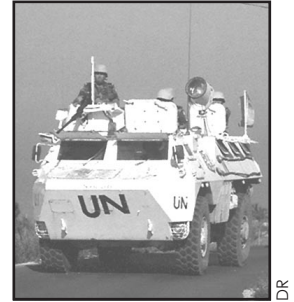
Régine Pernoud, *Jeanne d'Arc. La reconquête de la France*, Gallimard, 1997.
Régine Pernoud et Marie-Véronique Clin, *Jeanne d'Arc*, Fayard, 1986.

Les opérations de maintien de la paix

« *Il est plus facile de faire la guerre que la paix* » Georges Clémenceau

Le principal objectif des institutions de la communauté internationale demeure sans aucun doute la paix. Pour l'atteindre, elles doivent disposer des moyens adéquats et c'est pourquoi la Société des Nations (SDN) a cédé la place à l'Organisation des Nations unies (ONU)⁽¹⁾ dont la Charte définit, à ses chapitres VI et VII, les modes d'actions spécifiques, pacifiques ou coercitifs.

Le déploiement d'une opération de maintien de la paix (OMP) requiert un vote favorable de neuf des quinze membres du Conseil de sécurité et chacun des cinq membres permanents peut s'y opposer en usant de son droit de veto⁽²⁾. Le Conseil de sécurité définit également le mandat des OMP. À ce stade, le Secrétaire général désigne le commandant de la force et demande aux États membres la mise à disposition des moyens financiers et du personnel militaire et policier. Cette formule matérialise en quelque sorte un substitut d'armée permanente à la disposition de l'ONU. Toutefois, bien que le Secrétariat général ait mis en place un système permettant d'accroître la rapidité de déploiement des contingents, le facteur déterminant demeure la volonté politique des États membres. Quant au personnel civil, il est détaché par l'ONU, ses organismes ou les États membres, ou recruté localement.



Depuis l'établissement de l'ONUST⁽³⁾, en 1948, pour surveiller les cessez-le-feu et les conventions d'armistice au Moyen-Orient, et le déploiement d'observateurs au Cachemire en 1949, les Nations unies ont multiplié les missions de maintien de la paix : 45 ont été menées et 15 sont toujours en cours en 2006. Au point culminant de leur activité, au milieu des années 1990, plus de 80 000 soldats de la paix œuvraient dans diverses régions du monde, notamment en Europe et beaucoup en Afrique. Les pays nordiques ou neutres ont longtemps fourni l'essentiel de ces troupes mais, aujourd'hui, les plus forts pourvoyeurs sont le Bangladesh, le Pakistan et l'Inde. Les membres permanents ne fournissaient traditionnellement pas de contingents jusqu'à ce que la Grande-Bretagne fasse exception en 1964, en proposant des troupes à Chypre. Puis ce fut, en 1978, le tour de la France, avec un contingent important pour la FINUL⁽⁴⁾,

au Sud-Liban. De nos jours, Américains, Russes et Chinois leur ont emboîté le pas aux côtés d'une centaine de pays, souvent pauvres et dotés d'armées modestes. En 60 ans, plus de 2 000 observateurs et Casques bleus, dont 100 Français, ont été tués. Cependant, si l'objectif initial était de s'interposer entre belligérants, de surveiller des armistices ou encore de contrôler des remises d'armes, il a évolué dans une direction davantage politique et humanitaire.

Les mutations de la scène internationale ont conduit à l'élargissement du champ d'action des opérations de maintien de la paix malgré de fortes contraintes. Aujourd'hui, l'ONU conserve un rôle central mais les acteurs régionaux sont de plus en plus présents.

La fin de la guerre froide, l'évolution de la nature des conflits et leur multiplication ont effectivement fait apparaître des problèmes inédits. Les contraintes budgétaires n'ont fait que limiter la portée des opérations, comme ce fut le cas au Rwanda. L'insuffisance de directives a conduit certains responsables sur place à user de leur libre arbitre, au risque de dérives. Hormis les questions relatives à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État, ces freins ont surtout révélé que les missions doivent disposer d'un mandat plus précis, ainsi que de moyens et de ressources suffisantes. Le budget annuel des OMP (plus de 4 milliards de dollars) suppose aussi que les États membres s'acquittent de leurs obligations financières sans retard. Car, désormais, les OMP couvrent un vaste éventail d'activités : la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) en est un parfait exemple. Jamais aucune autre mission n'avait prévu la pleine participation à parts égales, sous la direction de l'ONU, de différentes organisations multilatérales. En effet, l'intervention d'acteurs régionaux (OSCE, OTAN, Union africaine...), États ou regroupements d'États, ayant des intérêts communs de voisinage, apparaît désormais indispensable pour atteindre l'efficacité et la légitimité recherchées.

Depuis le contrôle du respect des Droits de l'homme au maintien de l'ordre, et jusqu'à l'aide à la reconstruction de l'État, les OMP englobent tout autant le domaine militaire que les aspects politiques, institutionnels et administratifs dont dépend aussi la paix. Les OMP et les Casques bleus ont obtenu, en 1988, le prix Nobel de la Paix.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n°2, *La création de l'ONU*, mai 2003.

2. Cf. *Les carnets du Temps* n°9, *L'Organisation des Nations unies*, mars 2004.

3. Organisme des Nations unies chargé de la surveillance de la trêve : première OMP, toujours active en 2006.

4. Force intérimaire des Nations unies au Liban.

Les fondamentaux géopolitiques de la Russie

Confrontée à un environnement géopolitique en évolution, la Russie post-soviétique peine à redéfinir sa pensée stratégique. L'héritage des empires tsariste et soviétique l'empêche de se départir d'une réflexion en termes de rapports de grandes puissances.



DR

La dimension territoriale a toujours été fondamentale pour la Russie, puissance continentale. Son histoire, constituée de fluctuations territoriales, fait que l'on parle d'« élasticité » de cet espace. Ce qui explique le choc qu'a été le rétrécissement du territoire russe suite à la disparition de l'URSS et l'hostilité du pays vis-à-vis de l'élargissement de l'OTAN à l'est. Historiquement, le pays a cherché à se désenclaver en ouvrant des fenêtres maritimes vers la mer Noire et le détroit des Dardanelles, que contrôlait l'Empire ottoman. La volonté d'accéder aux mers chaudes a buté sur les intérêts des grandes puissances, comme lors de la guerre de Crimée (1854) où la Russie désirait conserver intact ce passage. En franchissant le Caucase au début du XIX^e siècle, elle souhaitait également se frayer un passage vers les mers chaudes. Ce mouvement s'est accompagné de la résistance – qui dure encore de nos jours – des montagnards du Caucase à la présence russe. Certaines zones d'influence, notamment en Asie centrale, sont récentes, puisqu'elles datent du milieu du XIX^e siècle. Ce point explique les vives réactions russes vis-à-vis des velléités d'affranchissement de certains pays. À l'image de l'aigle à deux têtes, emblème de la Russie, le pays continue de regarder autant vers l'Asie que vers l'Europe. La Russie reste dans une logique de contrôle. Les récentes opérations politiques en 2004 en Abkhazie et en Ossétie du sud, dans le but de garder prise sur la Géorgie et plus récemment sur l'Ukraine, en sont l'illustration.

Héritière des traditions de l'Empire romain d'Orient, byzantines et tatars, Moscou se considère comme la « troisième Rome », que traduit l'alliance avec les pays de peuplement orthodoxe, notamment la Serbie (première guerre mondiale, conflits en ex-Yougoslavie) et la Géorgie. La nécessité d'un glacis protecteur à l'ouest est une constante stratégique russe dont le Pacte de Varsovie constitue le meilleur exemple que l'indépendance ukrainienne et la Révolution orange de

2004 remettent en cause. Moscou se perçoit toujours comme responsable de son « *proche étranger* » et entend préserver les liens économiques et militaires grâce à la présence de minorités russes. La relation avec son « *proche étranger* » est pourtant empreinte d'une certaine dépendance : au niveau économique, le pays dépend de l'Ukraine pour les métaux, alors qu'au niveau stratégique, la base spatiale de Baïkonour est au Kazakhstan. **Cependant, la Russie dispose d'un levier essentiel dans ce rapport de forces. Il s'agit de l'énergie, partagée entre sa production pétrolière actuelle et ses formidables réserves gazières.**

Moscou a toujours souhaité éviter tout vide de puissance sur ses frontières sud et cherche à préserver dans la région l'héritage des conquêtes impériales du XIX^e siècle, le patrimoine soviétique, à travers ses bases militaires, les accords de défense, ses intérêts économiques et la sécurité des civils russes vivant dans le Caucase. La politique russe en Tchétchénie est révélatrice de la crainte de la désintégration de sa fédération, produit historiquement récent dans cette région. Le 11 septembre a permis à la Russie de se repositionner sur la scène internationale en opérant des changements de politique extérieure. L'intervention en Tchétchénie est désormais justifiée par la lutte contre le terrorisme international. La Chine est plus que jamais perçue comme un rival autant que comme un partenaire. Le rapprochement entre les deux pays sur les questions économiques et la lutte contre l'islamisme cachent les craintes russes face à la pression démographique chinoise alors qu'elle-même doit faire face à un déficit démographique grave. **Contrairement à la vision unipolaire de Washington, Moscou souhaite reconstituer sa puissance avec une politique multipolaire (Chine, Inde et Iran).** La politique russe en direction de l'Iran s'inscrit depuis toujours dans la poussée vers le sud. La Russie, « *pivot géographique de l'histoire* », selon Mackinder⁽¹⁾, est au centre de l'Eurasie, carrefour des voies commerciales entre Europe et Asie. Les rivalités entre les États-Unis et la Russie dans cette partie du globe sont révélatrices de son importance.

Au-delà des évolutions conjoncturelles, la vision de Spykman⁽²⁾ selon laquelle « *celui qui domine l'Eurasie tient le destin du monde entre ses mains* » est plus que jamais une réalité et explique la politique des États-Unis en direction notamment de la Turquie, de l'Ukraine et de la Géorgie.

1. Sir Halford J. Mackinder (1861-1947), géographe, est le père de la géopolitique anglaise.

2. Nicholas Spykman (1893-1943), journaliste et professeur de science politique américain, est le continuateur critique de Mackinder.

La concurrence

Au cœur de l'économie de marché, la concurrence est conçue comme la garantie du pluralisme de la société. La lutte contre les distorsions qui peuvent l'affecter est ainsi une priorité dans les pays occidentaux qui ont tous engagé une politique de déréglementation visant à libérer les initiatives et élaboré un droit spécifique dont l'objet est de protéger le libre jeu des marchés.

La logique de l'économie de marché repose sur la multiplicité des centres de décision et sur la réalisation d'un équilibre général rationnel obtenu grâce à un système des prix issu du libre jeu de l'offre et de la demande. Ce libre jeu suppose que plusieurs conditions soient remplies, au premier rang desquelles se trouve la concurrence parfaite : aucun producteur, ni aucun consommateur ne peut influencer sur les prix, ils ne peuvent que s'y adapter.

Pourtant, l'histoire nous apprend que la concurrence est souvent imparfaite et le jeu du marché faussé. Le souci de corriger les excès du capitalisme sur le plan social tout comme la nécessité de reconstruire et développer les économies après les crises et les guerres du XX^e siècle, ont donc conduit les États-providence à mettre en place des politiques dirigistes d'aides diverses et de contrôle des prix s'exprimant par la constitution d'un vaste secteur public et par la prolifération d'une réglementation toujours plus complexe.

Cette approche a cependant été remise en cause. L'interventionnisme étatique aurait en réalité pour effet de substituer un équilibre artificiel aux disciplines du marché : les restrictions apportées à la liberté d'entreprendre réduisent le jeu de la concurrence en conférant des rentes de situation ; de même, les contraintes qui brident l'action des agents économiques contribuent à freiner leur dynamisme, à fausser les mécanismes de formation des prix et à retarder l'effort indispensable d'adaptation et d'innovation. La fin du protectorat de l'État sur l'économie et la société est alors posée comme une condition pour sortir de la crise. Conçue en termes économiques, la concurrence est ainsi facteur de développement. Mais en droit, elle apparaît même comme une valeur en soi : pour les théoriciens néo-libéraux (Hayek par exemple), le marché est non seulement plus efficace mais il est aussi le garant de la liberté et du pluralisme de la société car l'ordre qu'il crée échappe à l'arbitraire d'une instance de régulation supé-

rieure et n'obéit à aucune hiérarchie de buts socialement déterminée, puisqu'il est le résultat spontané de l'ajustement mutuel d'actions individuelles. C'est donc au nom de l'intérêt général que la concurrence est recherchée.

Pour cela, une politique de déréglementation a été lancée dans tous les pays occidentaux, d'abord aux États-Unis dans les années 1970, puis en Europe à partir des années 1980. La construction européenne a d'ailleurs visé d'emblée la suppression progressive des réglementations nationales faisant obstacle à la libre circulation des marchandises, des capitaux, des personnes et des services ou créant des distorsions de concurrence. Ont été successivement concernés les transports, puis l'audiovisuel et les télécommunications où les monopoles publics ont été remis en cause, les banques, le secteur de l'urbanisme et du logement, enfin le secteur de l'énergie. Ce démantèlement réglementaire s'attache aussi aux dispositifs d'ensemble : en France, l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986, intégrée depuis dans le Code de commerce, consacre ainsi le retour à des *« prix librement déterminés par le jeu de la concurrence. »*

Mais la dérégulation ne suffit pas ; encore faut-il pouvoir lutter contre toute entrave à la concurrence. Les droits de propriété et le droit des obligations (contrats et responsabilité civile), qui encadrent déjà l'activité économique, ne peuvent pas garantir à eux seuls le fonctionnement correct des marchés. Un droit spécifique a donc dû être élaboré et très logiquement les économies les plus ouvertes ont les dispositifs les plus complets : la législation anti-trust des États-Unis depuis 1890 en témoigne. De même, en France, le développement de ce droit est corrélé avec les progrès de la concurrence. Institué en 1986, le Conseil de la concurrence, organisme indépendant du gouvernement, contribue ainsi pour une grande part à instaurer une discipline crédible en réprimant l'abus de puissance économique et en garantissant aux opérateurs à la fois la liberté de fixer un prix et un libre accès au marché. Son action est complétée par celle de la Commission européenne qui met en œuvre une politique de concurrence affirmée (contrôle des projets de fusions, des aides publiques, actions en faveur de la privatisation des entreprises publiques et de l'ouverture des marchés encore réservés à des monopoles publics, etc.), non sans rencontrer cependant des résistances de la part des opinions publiques qui restent attachées, dans certains pays, au rôle tutélaire de l'État et des services publics.

Évolution des intermédiaires financiers

Les intermédiaires financiers rassemblent les organisations qui s'intercalent entre les agents à capacité de financement et ceux à besoin de financement. Parmi eux : les banques. De profondes mutations ont affecté le secteur bancaire au cours de ces dernières décennies, en France notamment. Cette évolution pose les problématiques de modèle et de stratégie bancaires sous la contrainte du nouvel accord de Bâle sur les fonds propres.

La reconfiguration bancaire s'explique par différents éléments : des événements politiques (nationalisation en 1982, privatisation en 1993 et 1997), monétaires (création de l'euro et du passeport européen), réglementaire (comité de Bâle) et technique (Internet et le e-banking), tout ceci dans un contexte de globalisation et de dérégulation des marchés de capitaux. Il s'ensuit de nouvelles stratégies contemporaines dont les grandes orientations sont les suivantes.

Montée de la banque universelle. On est passé d'un modèle de spécialisation à un modèle de banque universelle offrant la palette complète des services financiers : banque de détail, banque d'investissement, gestion d'actifs, services financiers spécialisés. Les grands groupes français (BNP-Paribas, Société générale...), ralliés à ce métier de généraliste, ont ainsi compensé les mauvais résultats de leur activité de banques d'affaires, lors de l'éclatement de la bulle Internet en 2000, en développant leur activité de banque de détail.

Accélération du phénomène de consolidation. La croissance externe a été, en France, le principal mode de développement bancaire afin de mettre en œuvre la nouvelle stratégie généraliste (achat du Crédit lyonnais par le groupe Crédit agricole, fusion/acquisition pour créer BNP-Paribas). De semblables concentrations ont été opérées en Europe à un degré plus ou moins important : deux ou trois groupes sont dominants en Scandinavie et au Benelux alors que banques allemandes et italiennes se situaient dans un univers beaucoup plus fragmenté en raison de l'importance des coopératives. Mais elles évoluent aussi sous la pression de l'internationalisation.

Une internationalisation grandissante. Les banques européennes, longtemps peu ouvertes, ont recherché de nouveaux partenaires en l'Europe de l'Est, aux États-Unis, voire en Chine. En Europe, des exemples de fusion transfron-

talière existent mais entre acteurs de taille différente (CCF français acquis par le groupe anglais HSBC...). Cependant, dans la zone euro, ni l'introduction de l'euro, ni celle du passeport européen n'avaient entraîné le processus d'intégration bancaire : il s'est trouvé freiné par nombre de distorsions juridiques, fiscales et culturelles... et aussi par la volonté politique. Mais récemment, l'OPA de la banque néerlandaise *ABN Amro* sur une banque régionale *Antonveneta* a été menée à son terme ainsi que la fusion entre deux géants, l'italien *Unicredito* et l'allemand *HVB*. Le secteur bancaire, bénéficiant d'une explosion d'innovations (*swaps*, *futures*, dérivés et options) dont la valeur ajoutée, la performance économique et les coûts décroissants sont uniques dans l'histoire, a poussé à une concentration et à une internationalisation croissantes.

Un environnement réglementaire renforcé. La complexité des nouveaux produits justifie les marges, mais elle crée aussi une asymétrie défavorable au client, fut-il professionnel ou averti ; d'où la nécessité d'organiser sa protection par une supervision nationale et internationale.

En France, l'agrément, la réglementation et la surveillance des banques relèvent de trois institutions publiques : le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie assisté par le Conseil consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF) et enfin la Commission bancaire. Le système bancaire et le système des paiements sont couronnés par la Banque de France qui en assure la liquidité, règle le niveau des taux d'intérêt à court terme et veille à la stabilité financière.

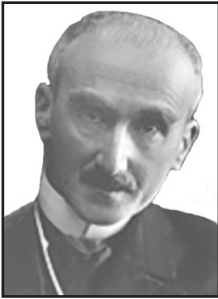
Sur le plan européen, un Comité européen des superviseurs bancaires (CESB) a été créé en 2004. Il ne vise pas une supervision centralisée des banques européennes mais une convergence des règles prudentielles. Cette convergence est nécessaire pour appliquer les réglementations issues de la supervision internationale, issue de Bâle II⁽¹⁾. En renforçant les exigences de fonds propres, ces règles se révèlent très structurantes pour les banques qui sont conduites à mettre en place des systèmes d'information modernisés. Ces nouveaux systèmes doivent mieux refléter les évolutions du niveau des risques, « collant » davantage aux cycles.

1. Bâle I avait défini le *ratio Cooke* imposant aux Banques de détenir 8 % de fonds propres vis-à-vis de leurs risques bilanciels de crédit et hors bilan. Bâle II garde avec le *ratio Mac Donough* le même *ratio* mais étend la prise en compte des risques et en précise la mesure.

Bergson : le temps

« *Seul le moi éprouve le temps dont l'essence est la durée.* »

Le temps réel est-il celui des scientifiques ou, comme le pense Bergson, celui de notre conscience, qui s'écoule dans la durée ? Ce ne sont plus alors les instants qui font le temps, mais un flux sans trêve d'impressions. Il devient l'étoffe de notre vie psychique et notre aperception lui donne sa véritable dimension.



DR

La façon la plus classique de concevoir le temps est de l'imaginer **mesuré, chronologique, objectif, physique, spatial, homogène et universel**. Lorsqu'on l'évoque, il nous vient spontanément à l'esprit : l'heure, parce que la science nous a enseigné que l'espace existe et que le temps est physiquement mesurable et quantifiable. Pour Bergson, ce temps découpé en moments distincts (passé-présent-futur) est artificiel et ne reflète pas **notre réalité qui est expérience de la durée**.

Le temps vécu (celui de la conscience) est-il de même nature que le **temps mesuré** ? Pour répondre à ces questions, Bergson se prête à l'expérience de « l'horloge ». Elle lui révèle que nous confondons **temps** et **espace** en considérant l'espace comme un équivalent de temps : « *Quand je suis des yeux, sur le cadran de l'horloge, le mouvement de l'aiguille qui correspond aux oscillations du pendule, je ne mesure pas de la durée, comme on paraît le croire ; je me borne à compter des simultanités (...)* En dehors de moi, dans l'espace, il n'y a jamais qu'une position unique de l'aiguille et du pendule, car des positions passées il ne reste rien »⁽¹⁾. En mesurant du temps physique, nous ne mesurons en fait que de l'espace ! Compter soixante secondes, c'est juste remplacer à soixante reprises une oscillation par une autre, dans de l'espace. Ces juxtapositions de positions n'ont aucun lien entre elles, n'indiquent que de l'instant, du présent : elles n'ont ni épaisseur, ni durée. Cette impression de « durée » que nous ressentons dans l'intervalle de ces oscillations provient, **dans notre conscience, de notre moi** puisque nous trouvons quelquefois que

le temps passe trop vite, ou qu'il s'écoule trop lentement. Et cependant nous pouvons dire avec la même facilité que tel monument se situe à *trois cents mètres* ou qu'il se trouve à *cinq minutes*. Le temps objectif (physique) suggère qu'« ***une variation dans l'écoulement du temps n'affecterait pas la mesure de l'horloge, car l'horloge qui mesure est elle-même dans le temps*** ». Imaginons que le temps s'accélère, qu'il s'écoule plus vite. Filmons un coureur et une horloge. Accélérons l'image : le coureur va plus vite et l'aiguille de l'horloge aussi, à la même cadence. Le nombre de simultanités reste exactement le même. Visiblement, rien n'a changé dans la mesure objective. Le Temps métaphysique (subjectif) indique au contraire qu'« ***une variation dans l'écoulement du Temps, une accélération du Temps ou un ralentissement pourrait être éprouvé par la conscience*** » (ici par le coureur). L'ambition de Bergson est de démontrer que **si la science peut révéler une exactitude mathématique, elle ne peut pas qualifier le temps réel. Le temps des scientifiques est un temps fictif, abstrait, homogène, vide. Le temps réel est le temps vécu, la durée pure.**

Ma vie a une durée et une épaisseur, elle est chargée des qualités qui me sont propres (vécu, mémoire, ambition). Cette durée, dit Bergson, « ***on la sent, on la vit.(...) Le moi est le flux de cette conscience. Gonflée de passé, elle dure au présent et se projette dans l'avenir. Elle ne connaît pas de rupture, elle est mouvante, fluide, indivisible. Son rythme est incompressible pour la conscience humaine*** »⁽²⁾.

La durée vécue par la conscience advient par l'interpénétration des instants dans une unité interne. Il s'agit d'une solidarité organique et non d'une composition d'éléments extrinsèques. Il n'y a durée que par la persistance, la continuité dans l'unité indivisible du moi. Elle est la manifestation de la conscience comme réalité en devenir.

Quand la science n'est pas un artifice pratique, elle devient métaphysique. Or la métaphysique est, pour Bergson, l'expérience intégrale.

1. *Les données immédiates de la conscience*, Henri Bergson, 1888.

2. *Matière et mémoire*, Henri Bergson, 1939.

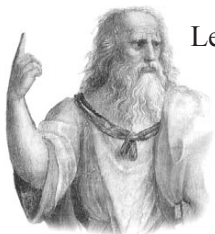
Le communisme

Alors qu'en 1991, le système soviétique s'effondrait, emportant avec lui ses satellites d'Europe centrale, le communisme subsistait comme système de gouvernement dans certains pays (Cuba, Laos, Cambodge, Vietnam...) prenant même, dans le cas de la Chine, une forme singulière qui associe capitalisme économique et communisme politique.

En France, bien qu'ayant cristallisé les passions soviétiques et totalitaires à ses débuts, le parti communiste n'en fut pas moins l'artisan de la résistance et de la construction des systèmes de protection sociale. En prônant l'émancipation nationale, le progrès social et le bonheur pour tous, le communisme « à la française » reste porteur de valeurs alternatives à l'individualisme et au capitalisme dominant.

Dès lors, pour comprendre la persistance de cette idéologie, malgré des bilans parfois désastreux⁽¹⁾, il convient de s'interroger sur ses fondements.

Issu de la philosophie utopique des sociétés idéales, le communisme s'est constitué sur la base d'une critique de la propriété privée à laquelle il oppose la mise en commun des biens, des moyens de production et d'échange, parfois même des personnes. Il s'est développé sous la forme du socialisme utopique puis du marxisme, dans une période d'émergence d'une classe ouvrière. Ses visées émancipatrices de toute aliénation à des intérêts particuliers et pouvoirs supérieurs s'inscrivent dans le cadre d'un projet historique et universel.



DR **Platon**

Le communisme prend ses racines dans la **philosophie idéale** de Platon. L'auteur de *la République* décrit un État qui dispose des biens, régent la vie des familles, organise l'éducation collective des enfants et encourage l'eugénisme. L'utopie platonicienne refait surface à la Renaissance, à travers les écrits de Thomas More⁽²⁾ et de Tommaso Campanella. *L'Utopie* et la *Cité du Soleil* qu'ils décrivent sont des sociétés insulaires où les habitants vivent en **systèmes communautaires** (dortoirs, repas et vêtements identiques, procréations régulées...), sous le contrôle d'un pouvoir central.

Dans l'Angleterre du XVII^e siècle, deux niveleurs, John Lilburne et Gerrard Winstanley défendent l'**égalité civile et politique**, le second introduisant la **propriété communautaire** sans monnaie, ni salaire, ni classe sociale.

Au fond, c'est la question de **la propriété privée** qui devient centrale chez ces penseurs critiques du pouvoir. Pour Rousseau⁽³⁾, elle est la cause tardive des rivalités entre les hommes puisqu'à l'état de nature originel, l'indivision des terres dominait et les bons sauvages vivaient en paix. C'est pourquoi, durant la période révolutionnaire, Gracchus Babeuf préconise la **collectivisation des terres et la nationalisation des biens** dans son *Manifeste des égaux*.

La révolution industrielle du XIX^e est à la fois le cadre de l'émergence d'une nouvelle classe ouvrière et d'un courant de pensée appelé « *socialisme utopique* » qui se développe en réaction contre le libéralisme ambiant, générateur d'inégalités sociales et de « désordre » industriel. Les maîtres à penser de ce courant portent les noms de Charles Fourier, Saint Simon et Pierre Joseph Proudhon.

Dans ce contexte, Marx⁽⁴⁾ marque le passage de la pensée (socialisme utopique) à l'action (socialisme réel)⁽⁵⁾ : les formes de production économique constituant le moteur de l'histoire, les travailleurs doivent s'emparer, par la force, des **instruments de production** détenus par les propriétaires bourgeois afin de les collectiviser. La dictature prolétarienne doit conduire à une société sans classe, puis sans État, qui marque la fin de l'histoire.

La pensée de Marx est complétée, au XX^e siècle, par celle d'Antonio Gramsci qui ajoute à la conquête de l'infrastructure économique, celle de la superstructure politico-idéologique, l'association des deux constituant le bloc historique. Pour l'auteur, il s'agit d'obtenir le consentement idéologique de la société civile, en instillant une contre-culture et des contre-valeurs subversives par le biais des arts et des sciences. Cette **conquête idéologique** des esprits est le préalable nécessaire à celle du pouvoir.

Finalement, organisé au sein de l'Internationale, le communisme écrit un pan important de l'histoire du XX^e siècle⁽⁶⁾ Aujourd'hui, les partis communistes européens tentent de se réformer en conciliant l'idée originelle du communisme et la réalité politique, économique et sociale⁽⁷⁾ du moment. L'intervention citoyenne prend alors le pas sur celle d'un État tout-puissant.

1. *Le Livre noir du communisme : crimes, terreur, répression*, ouvrage collectif, 2000.

2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 22, *L'utopie*.

3. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 23, *Rousseau : la citoyenneté*.

4. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 26, *Marx, le travail*.

5. Marx appelle communisme « le mouvement réel qui abolit l'état actuel ». « *Les philosophes n'ont fait jusqu'ici qu'interpréter le monde de différentes manières. Ce qui importe c'est de le changer* », Marx, XI^e thèse sur Feuerbach.

6. Léninisme, stalinisme, maoïsme...

7. Mondialisation, individualisme, bouleversement des mœurs, déséquilibre des comptes sociaux...

L'ADN

La célèbre double hélice, découverte par James Watson et Francis Crick en 1953, est le vecteur de l'hérédité et la brique universelle de la Vie.

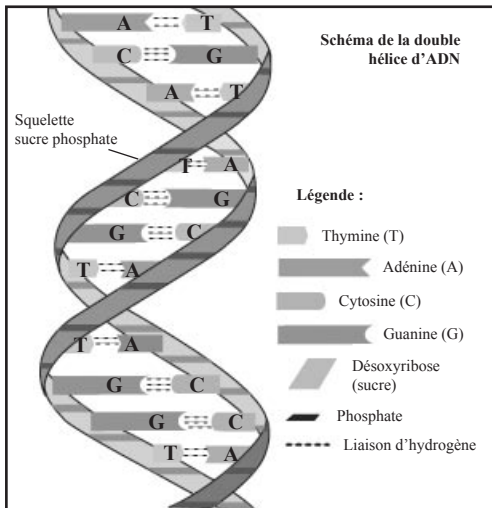
Depuis longtemps déjà, l'Homme se demandait comment les caractères pouvaient se transmettre de génération en génération. Même si les enfants ressemblent apparemment plus à l'un de leurs parents qu'à l'autre, l'impression d'un mélange des caractéristiques du père et de la mère est souvent dominante. L'élevage d'animaux et la culture de plantes durant des siècles ont montré que l'on pouvait contrôler et augmenter utilement certaines propriétés (la force d'un cheval, le nombre de grains d'un épi...). Toutefois aucune méthode scientifique ne permettait de prédire le résultat d'un croisement entre deux parents donnés. Il a fallu attendre les travaux du moine autrichien Gregor Mendel en 1865 pour comprendre que les caractères individuels sont déterminés par des « facteurs » hérités des parents, facteurs appelés plus tard « gènes ».

La tentation a été grande de reprendre les idées de Mendel dans le cadre d'un vaste mouvement eugéniste⁽¹⁾. Les eugénistes ont abusé de schémas trop simples pour expliquer des comportements complexes et des maladies mentales que l'on sait maintenant dépendre de plusieurs gènes, mais aussi du cadre environnemental dans lequel se développe l'individu.

Alors que Mendel publiait ses travaux sur l'hérédité, on découvrait que l'ADN⁽²⁾ était le principal composé chimique du noyau des cellules. Malgré cela, les protéines étaient considérées, en 1900, comme de meilleurs candidats pour transmettre l'importante masse d'informations héréditaires. L'ADN était connue pour être une énorme molécule, mais ses quatre composants chimiques assemblés selon un schéma monotone faisaient penser à un polymère synthétique. De plus, l'alphabet de vingt acides aminés (constituant les protéines) pouvait être manipulé en laboratoire de manière à donner des structures porteuses d'informations plus riches que les quatre lettres⁽³⁾ formant les vecteurs de base de l'ADN. Ce n'est que dans les années quarante qu'une équipe de scientifiques dirigée par Oswald Avery a découvert qu'un gène était constitué d'ADN. Pourtant, de nombreux scientifiques ont mis du temps à écarter les protéines au profit de l'ADN comme molécule génétique.

L'ADN est un assemblage de blocs : les nucléotides, au nombre de quatre, composés d'un sucre désoxyribose, d'un groupe phosphate et de l'une des

quatre bases azotées. Les phosphates et le sucre des nucléotides adjacents sont liés et forment un long polymère. La course pour montrer comment ces morceaux s'assemblent dans les trois dimensions fut gagnée par Watson et Crick en 1953 : les phosphates et désoxyriboses forment les montants antiparallèles de l'échelle d'ADN tandis que les barreaux sont formés par les paires complémentaires de base azotée (A-T et G-C). C'est la succession des nucléotides, ou encore des bases azotées, qui caractérise un gène. Une molécule d'ADN est ainsi porteuse de milliers de gènes. L'ensemble des gènes, le génome, est spécifique de chaque espèce. L'espèce humaine contient environ 70 000 gènes, soit de l'ordre de 3 000 gènes par type de chromosome (23 paires). Chez l'homme, on trouve une molécule d'ADN



dans chacun des chromosomes eux-mêmes situés dans les noyaux des cellules.

Bien que transportant les mêmes gènes au sein d'une espèce donnée, les molécules d'ADN sont d'une immense variabilité au travers des nombreux sites qu'elles contiennent et qui ne correspondent à aucun gène. Deux individus de la même espèce ne peuvent jamais posséder rigoureusement les mêmes séquences de nucléotides pour la totalité de leur ADN. Ce qui fonde l'unicité des individus au moyen de leur diversité génétique au sein de la même identité génomique caractéristique de l'espèce.

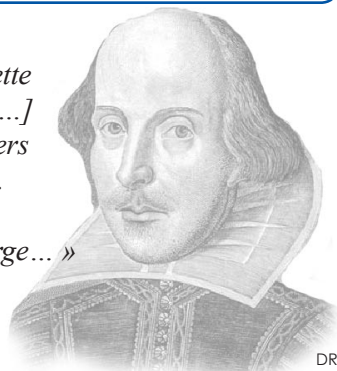
Le rôle de l'ADN est essentiellement passif. En fait, il code des myriades de protéines provoquant les réactions cellulaires conduisant à ce que l'on appelle « vie ». Nous ne savons toutefois pas quel est le rôle précis de ces protéines produites par les gènes : l'ADN n'est qu'une première étape dans la compréhension du génome humain. En plus de la recherche sur l'origine du génome, les chercheurs travaillent sur ses manipulations⁽⁴⁾ : la manipulation du génome humain, en vue des thérapies géniques, et la manipulation du génome d'autres organismes, pour les OGM ou le clonage.

1. Mouvement qui préconise le mariage entre des personnes de « qualité génétique » et tente de décourager les mariages entre personnes « génétiquement inaptes ».
2. Acide désoxyribonucléique.
3. Les quatre bases azotées : adénine (A), guanine (G), thymine (T) et cytosine (C).
4. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 25, mars 2006, *Les manipulations génétiques* et *Les Carnets du Temps* n° 29, juillet/août 2006, *Les OGM*.

William Shakespeare, *Henri V* (1598)

***Henri V* est la pièce la plus patriotique et anti-française de William Shakespeare (1564-1616), dont le héros est un des plus beaux caractères de son théâtre.**

« ... Mais lorsqu'à notre oreille éclate la trompette
De la guerre, imitons du tigre la fureur ! [...]
[...] Je vous vois tous, ardents comme des lévriers
Qui brûlent de partir, tirer sur votre laisse.
Le gibier est levé ! Écoutez votre instinct
Guerrier, et dans l'assaut criez à pleine gorge... »
acte III, scène 1, le roi Henri V.



DR

Réduire *Henri V* à une œuvre « va-t-en guerre », qui fait rire aux dépens de Français présentés comme de sots fanfarons, serait faire injure à la finesse et au talent de William Shakespeare. Considéré comme l'un des dramaturges les plus grands de tous les temps, il est l'auteur d'une œuvre unique et intemporelle. Ses premières pièces furent marquées par leur caractère historique (*Richard III*) puis, il développa ses comédies (*Beaucoup de bruit pour rien*) enfin, il délivra sa première tragédie majeure, *Roméo et Juliette*, qu'il fera suivre d'*Hamlet*, d'*Othello* et du *Roi Lear*. Sa dernière pièce, *la Tempête*, est une œuvre remarquable, baignée d'ésotérisme.

Henri V est à classer dans les épopées historiques, l'action se déroule en 1415 au moment où Henri, faisant valoir ses droits sur la couronne de France, débarque avec ses troupes, assiège et s'empare d'Harfleur, puis affronte l'armée du roi de France Charles VI à Azincourt. Malgré leur faiblesse numérique, les Anglais sont vainqueurs. En guise de réconciliation, Henri V épouse la princesse Catherine de France.

Bien que la pièce, jouée pour la première fois en 1599, expose la brutalité d'une armée, avec son lot de propagandes et d'humiliations infligées aux vaincus – comme l'ordre donné par Henri d'exécuter tous les prisonniers après la bataille – et que, dans ce drame, le roi délivre un discours viril pour galvaniser

les troupes anglaises à l'assaut des Français à Azincourt⁽¹⁾, il est très réducteur de ne voir cette pièce que comme un geste patriotique et une épopée guerrière. Privé de l'appui de sa noblesse, il part surtout en guerre pour conquérir sa légitimité. En fait, ce n'est pas un roi solaire, au contraire, il doute toujours. La nuit qui précède la bataille, il se déguise pour sonder ses troupes, chercher la paix de sa conscience et essaie de se convaincre que sa cause est juste.

La comparaison des commandements français et anglais met en contrepois deux méthodes. Les Français, sûrs d'eux, parlent entre chefs, alors qu'Henri V se mêle à ses troupes à la veille de la bataille. Il fait preuve d'un commandement de proximité et humain. Il est sur le terrain avec ses hommes, il prend la température. Henri incarne la culture pratique, l'importance de l'écoute et de la communication. Il met en œuvre la nécessité de s'adapter à ses interlocuteurs, d'incarner des valeurs que l'on cherche à communiquer.

Henri V étant issu d'une lignée considérée comme usurpatrice du trône, Shakespeare place la question du pouvoir, de la fonction royale et de ses responsabilités au centre de la pièce. En même temps, il le présente comme une sorte de guerrier saint qui mène une guerre sainte. À Azincourt, il ne croit pas à la victoire des hommes, mais à un miracle divin. Fasciné par le thème du double, Shakespeare exploite, de manière poétique, la théorie des deux corps du roi, faisant de ces fresques historiques une réflexion sur le pouvoir et la légitimité que l'on reconnaîtra dans les tragédies qui vont suivre, telles *le Roi Lear* ou *Hamlet*.



Le 25 octobre 1415, la chevalerie féodale française est anéantie à Azincourt, au nord de la Somme, par les archers et les piétons du roi d'Angleterre, Henri V de Lancastre. Cette bataille fut l'une des plus meurtrières du Moyen Âge occidental : 10 000 hommes y perdirent la vie côté français (sur 50 000 engagés) contre 1 600 tués côté anglais (sur un total de 15 000 hommes).

1. Henri V et ce discours plus particulièrement restent toujours importants pour l'imaginaire militaire. En effet, le texte de Shakespeare qui glorifie la guerre fait partie des lectures distribuées aux soldats américains par le Pentagone en 2003 ; un discours également donné par le général américain Norman Schwarzkopf à ses soldats pendant l'opération *Tempête du Désert*, en 1991.

L'intelligence économique⁽¹⁾

La mondialisation des marchés, l'efficacité croissante de la concurrence et l'accélération du processus de décision exigent pour tous les acteurs économiques d'avoir la capacité de maîtriser et protéger l'information stratégique pertinente requise dans leur activité. C'est pourquoi le concept de l'intelligence économique est en train de s'imposer dans les pays, comme dans les entreprises, voulant améliorer leur niveau de performance dans la compétition mondiale.

Impossible à mettre en œuvre sans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, elle donne aux sociétés, aux collectivités publiques ou à l'État qui la pratique, la possibilité d'anticiper, de se protéger et d'avoir un avantage concurrentiel majeur au moment de la décision et de l'action.

Face à ce constat, le Premier ministre a décidé la mise en place d'une véritable politique publique d'intelligence économique s'appuyant sur une mobilisation et une coordination accrues des énergies et des ressources de l'administration. Il s'agit de construire une approche française de l'intelligence économique qui prenne en compte nos spécificités culturelles pour passer de la défense économique traditionnelle à la sécurité économique active. Il s'agit de donner aux entreprises les moyens complémentaires nécessaires pour qu'elles se battent à armes égales dans cette guerre économique où tout le monde est en grande confrontation économique globale ; où tout le monde peut être à la fois ami, concurrent et adversaire.

Le chemin parcouru depuis le rapport Martre, qui fut le promoteur du concept dans notre pays, jusqu'au rapport commandé par le Premier ministre au député Bernard Carayon montre que le temps intermédiaire a été mis à profit de manière informelle par les chercheurs et les administrations pour approfondir l'idée, formuler des bases doctrinales et permettre de construire un grand nombre de banques de données. Il reste encore beaucoup à faire pour que les forces vives de notre pays s'approprient réellement le concept. Si l'on veut faire la course dans le groupe de tête des grandes nations, il convient de s'engager résolument dans une approche volontariste faite de réseaux de recueil, d'utilisation de technologies de pointe, de partage d'informations, d'ouverture au monde extérieur et de stratégies évolutives intégrant une meilleure maîtrise des techniques du *lobbying* et de l'influence.

Au niveau de l'État, cela implique, pour les partenaires étrangers investissant en France, d'abord une législation précisant très exactement les règles du jeu pour tous, dans le respect du droit communautaire et des accords internationaux. Mais cela suppose également pour les entreprises, les administrations et les collectivités un appui informationnel opérationnel et efficace chaque fois qu'il s'agit d'un domaine de souveraineté.

Notre pays doit se mobiliser pour décloisonner et développer l'intelligence économique en fournissant aux entreprises françaises et européennes les informations stratégiques nécessaires pour développer leur compétitivité et leur permettre de rester dans le grand jeu mondial sur les marchés intérieur et extérieur.

C'est particulièrement vrai au niveau des 2 300 000 PME qui forment l'essentiel du tissu industriel français. Le ministère de l'Intérieur a lancé un plan d'action pour permettre aux petites entreprises de découvrir et d'utiliser le concept d'intelligence territoriale. Des schémas stratégiques régionaux d'intelligence économique et des comités de pilotage chargés de leur mise en œuvre sont en cours de mise en place sous l'autorité des préfets de région et de présidents des collectivités locales et régionales et avec l'aide des organisations consulaires et des fédérations professionnelles.

En s'exerçant au service des intérêts économiques nationaux et européens, l'intelligence économique doit être l'affaire de tous. C'est avant tout un état d'esprit qui doit s'appuyer sur une organisation flexible permettant d'acquérir l'information, de l'exploiter puis de décider de l'action. Conformément à la volonté du président de la République et du Premier ministre, l'État y joue un rôle essentiel de coordination des ressources de l'administration.

Au-delà de la volonté affirmée de mobilisation et de coordination des énergies et des ressources de l'administration pour assurer les meilleures chances aux entreprises françaises, il s'agit d'abord de rattraper le retard pris par notre pays. L'objectif est de développer un partenariat public-privé fondé sur la confiance, afin de mieux protéger notre indépendance économique et défendre la sécurité nationale, en protégeant et, le cas échéant, en recouvrant une réelle capacité de manœuvre et d'influence lorsque c'est nécessaire.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement (CPC).

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

« **Quant** on est jeune, il est trop tôt ; **quant** on est vieux, il est trop tard. »

Voilà qu'un malheureux site Internet sacrifie sur l'autel des règles orthographiques cette phrase de Diogène de Sinope, dit Diogène le Cynique, illustre philosophe grec, contemporain de Platon, dont tout esprit commun connaît l'essence même de la pensée : user de l'ironie dans un seul but, contrecarrer la tendance permanente de la nature humaine à la vanité !

Pourtant, comment le doute sur l'orthographe de ce subordonnant temporel pourrait-il s'installer ? La traduction française de l'extrait suivant de *la République* de Platon montre bien la seule occurrence possible de **quant**.

« La vieillesse est un état de repos **quant aux** sens. La violence des passions s'est relâchée, on se voit délivré d'une foule de tyrans forcenés. »

Quant est un élément de la locution prépositionnelle **quant à** : c'est son seul emploi.

Quand provient du latin « *quando* », « **quant à** » de la locution latine « *quantum ad...* » qui signifie « relativement à ». De là vient d'ailleurs l'expression « *se tenir sur son quant-à-soi* », ne pas s'étendre sur ses sentiments !

Quant à Amélie Nothomb, voilà une phrase digne de notre cher Diogène : « **Quand** je serai grand, je penserai à **quand** j'étais petit. » (*le Sabotage amoureux*).